

# Pour constituer ou renouveler une demande de logement

**NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS**

**TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS  
OU NON ACCOMPAGNES DES PHOTOCOPIES DEMANDEES  
SERONT REFUSES PAR LE SERVICE LOGEMENT**

**Vous devez rapporter :**

- le formulaire fourni par la Ville ou la Préfecture complété, daté et signé,
- les documents (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) suivants :

## Documents généraux

**Pour chaque adulte inscrit (y compris les enfants majeurs) :**

- Pièce d'identité ou titre de séjour (ou récépissé de renouvellement) en cours de validité (copie recto/verso) ou documents prévus par l'arrêté du 15/03/2010 ;
- Passeport + récépissé en cours de validité.

**Vous êtes marié(e) / Pacsé(e) / vous avez des enfants / vous ne portez pas le même nom que vos parents :**

- Livret de famille (parents + enfants sur la demande) ou extrait(s) d'acte(s) de naissance, jugement de tutelle ou de curatelle ;
- Acte de mariage ;
- Attestation d'enregistrement de PACS.

**Vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) :**

- Jugement de divorce ou tout document indiquant un engagement de procédure.

**Vous attendez un enfant :**

- Certificat de grossesse délivré par un médecin.

**Vous êtes en situation de handicap :**

- Carte d'invalidité en cours de validité ou document de la CDDES, COTOREP, CDAPH.

## Votre logement actuel

**Pour les locataires de droit commun :**

- Contrat de location (toutes les pages) ;
- Dernière quittance de loyer ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour des loyers ;
- Lettre de congé du propriétaire le cas échéant.

**Pour les locataires dans un foyer ou une résidence sociale :**

- Attestation de résidence délivrée par le foyer ou la résidence sociale (de – d'1 mois) ;
- Dernière quittance de loyer.

**Merci de tourner la page ! → → → → → → → → → →**



**Pour les locataires d'une chambre d'hôtel ou sans domicile :**

- Attestation de résidence du propriétaire ou du gérant (de – d'1 mois) ;
- 3 dernières quittances de loyer ;
- Certificat de domiciliation.

**Pour les propriétaires :**

- Acte de propriété ;
- Attestation de mise en vente le cas échéant.

**Pour les personnes hébergées chez un locataire :**

- Original de l'attestation d'hébergement signée par le locataire en titre (document fourni en Mairie) ;
- Copie recto/verso de la carte d'identité de la personne ayant signé l'attestation d'hébergement (en cours de validité) ;
- Contrat de logement en cours (toutes les pages) ;
- Dernière quittance de loyer ;
- Lettre de congé du propriétaire le cas échéant.

**Pour les personnes hébergées chez un propriétaire :**

- Attestation d'hébergement signée par le propriétaire (document fourni en Mairie) ;
- Copie recto/verso de la carte d'identité de la personne ayant signé l'attestation d'hébergement (en cours de validité) ;
- Acte de propriété ;
- Attestation de mise en vente le cas échéant.

**En cas d'expulsion :** Document attestant d'une expulsion / commandement de quitter les lieux...

## Les ressources de chacun des membres de la famille vivant au foyer

**Pour toutes les personnes majeures appelées à vivre dans le logement :**

- 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition: 2021 sur les revenus 2020, et l'avis 2020 sur les revenus de 2019 (toutes les pages).

**Pour les salariés :**

- Contrat de travail ou mission (initial + avenants, toutes les pages) ;
- Attestation de l'employeur de moins de 3 mois (document fourni en Mairie) ;
- 3 derniers bulletins de salaire (3 derniers mois) ;
- Arrêté de stagiairisation ou de titularisation pour les fonctionnaires.

**Pour les travailleurs indépendants :**

- Extrait de K-bis de moins de 2 mois ;
- Attestation d'immatriculation (en cours) ;
- Attestation de salaire établie par le comptable.

**Pour les personnes en formation rémunérée :**

- Attestation délivrée par le centre de formation ;
- Avis de versement (Pôle Emploi...).

**Pour les étudiants :**

- Carte d'étudiant ;
- Avis d'attribution de bourse.

**Pour les demandeurs d'emploi :**

- Notification de Pôle Emploi (Assedic) ;
- Dernier avis de versement ;
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi (ANPE).

**Pour les autres revenus :**

- Attestation RSA / APL / AL / Autres prestations (original + copie) ;
- Dernier justificatif des Allocations Familiales (- de 3 mois) ;
- Attestation de versement de retraites (CNAV + complémentaires) ;
- Pension alimentaire ;
- Pension d'invalidité, rente ;
- Indemnités journalières (sécurité sociale).

